

tenue par Madame BILLET-YDIER, Président(e) du Tribunal

En présence de Madame PARADIS, Greffière

14 heures 00

01) DOSSIER N° 2507499

RAPPORTEUR: Madame Fabienne BILLET-YDIER

Titre de l'affaire Recours suite à la décision de la commission de médiation DALO du 14 décembre 2021 reconnaissant M. X prioritaire et devant être logé d'urgence, au titre du II de l'article L. 441-2-3 du code de la construction et de l'habitation, dans un logement répondant à ses besoins et à ses capacités, de type T4 adapté. PHASE JURIDICTIONNELLE D' EXECUTION DE JUGEMENT.

Nom des parties

Demandeur Monsieur et Madame X

Représentants des parties

Maître SARASQUETA Fanny (Cour)

Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-

Observateur GARONNE Madame S

Madame S

02) DOSSIER N° 2507534

RAPPORTEUR: Madame Fabienne BILLET-YDIER

Titre de l'affaire Recours suite à la décision de la commission de médiation DALO du 8 juillet 2025 reconnaissant M. B prioritaire et devant être accueilli dans une structure d'hébergement, un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale.

Nom des parties

Demandeur Monsieur B

Représentants des parties

DIALEKTIK AVOCATS AARPI

Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

03) DOSSIER N° 2506881

RAPPORTEUR: Madame Fabienne BILLET-YDIER

Titre de l'affaire Demande de liquidation de la somme correspondant à l'astreinte mise à la charge de la préfecture par le jugement n°2504359 du 18 août 2025.

Nom des parties

Demandeur Madame H

Représentants des parties

Maître GALINON Laure (Cour)

Défendeur PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

14 heures 00

04) DOSSIER N° 2507723

RAPPORTEURE: Madame Fabienne BILLET-YDIER

Titre de l'affaire Demande de liquidation de la somme correspondant à l'astreinte mise à la charge de la préfecture par le jugement n°2505864 du 24 septembre 2025 et injonction au préfet d'accueillir Mme R dans une structure d'hébergement, un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale sans délai et sous astreinte.

Nom des parties**Demandeur**

Madame R

Représentants des parties

Maître BACHELET Mathilde (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

05) DOSSIER N° 2507724

RAPPORTEURE: Madame Fabienne BILLET-YDIER

Titre de l'affaire Demande de liquidation de la somme correspondant à l'astreinte mise à la charge de la préfecture par le jugement n°2505660 du 24 septembre 2025 et injonction au préfet d'accueillir M. T dans une structure d'hébergement, un logement de transition, un logement-foyer ou une résidence hôtelière à vocation sociale sans délai et sous astreinte.

Nom des parties**Demandeur**

Monsieur T

Représentants des parties

Maître BACHELET Mathilde (Cour)

Défendeur

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

Arrêté le 09/01/2026